

## RELEVE DE DECISION du BUREAU SEANCE DU 18 AVRIL 2017

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Michel Calmet, Noël Albin, Jean-Marc Rancurel, Madame Monique Giraud-Lazzari

Absents excusés: Madame Edith Lonchampt.

| 1/ Fonds de concours     | Monsieur De Zordo présente le tableau de répartition et les clefs qui ont conduit au calcul. Il précise que le calcul est fait sur le mandat en cours, c'est-à-dire entre 2014 et 2020. Dans le débat qui suit, M. Jean-Marc Rancurel s'étonne qu'une partie du PAS rentre dans le calcul. Le consensus est unanime sur l'enveloppe de la commune de Touët de L'Escarène, qui doit atteindre les 300 000 euros. Il s'agit d'une enveloppe par commune qui à chaque projet ne peut couvrir que le 50% maximum du restant à charge. Chaque commune s'engage à chercher l'ensemble des subventions nécessaires à l'aboutissement du projet.  → Le bureau acte les critères de calcul et le tableau avec une enveloppe à 300 000 euros pour la commune de Touët de L'Escarène. |
|--------------------------|--|
| 2/ Tableau des effectifs | Monsieur Michel Lottier propose de ne pas modifier le tableau des effectifs, au-delà de l'intégration des agents venant de l'ADPP. Pour la remise à plat des salaires il propose d'attendre la mise en place du RIFSEEP.  → Le bureau acte ces propositions.   |